



Le 8 Mars 2024

Mobilisons-nous dans la Santé et l'Action Sociale pour nos métiers à prédominance féminine

Malgré la grande cause nationale du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes, nos organisations CGT, FO, CFTD, SUD et UNSA constatent l'absence d'avancées concrètes que ce soit en matière de rémunération, d'articulation de la vie privée et de la vie professionnelle, ou de violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail. De fait, les conditions de vie et de travail des femmes restent trop souvent l'impensé des politiques publiques et des stratégies en ressources humaines des employeurs.

Les inégalités au travail ne doivent plus perdurer

- ✓ En 2024, l'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes est encore de 24% dans le secteur privé et de 14% dans les fonctions publiques. Plus diplômées que les hommes, les femmes sont pourtant moins nombreuses sur les postes cadres (39 % dans le privé, 43 % A+ FP)
- ✓ Concentrées dans des métiers dits « féminins » (55 % des emplois à bas salaires du secteur privé), leurs compétences y sont moins reconnues et moins valorisées.
- ✓ Elles représentent 63% des salariés du secteur public et sont majoritaires dans les métiers administratifs, du nettoyage, de l'éducation, de la santé et du social.
- ✓ Elles représentent 58% des salariés payés au SMIC.
- ✓ Assignées à leur rôle de mère, elles occupent 80 % des emplois à temps partiel et 95 % des congés parentaux. Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, pénalise exclusivement la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales.
- ✓ Retraitées, leur pension est en moyenne inférieure de 40 % à celle des hommes.
- ✓ En matière de violence sexistes et sexuelles dans le monde du travail, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Nos revendications syndicales sont claires

- L'obligation de transparence sur les rémunérations et les carrières ainsi que des sanctions pour les entreprises et les établissements qui discriminent.
- Revalorisation des métiers des secteurs de la Santé et de l'Action Sociale à prédominance féminine et l'application de la loi qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale. Et que soit rendue obligatoire et dans un délai contraint, l'ouverture de négociations portant sur les classifications dans le privé et les grilles indiciaires dans la fonction publique en vue de reconnaître et valoriser les missions, les qualifications et compétences mises en œuvre dans les métiers et corps « à prédominance féminine ».
- Un premier pas a été fait sur l'allongement du congé paternité qui allait dans le sens d'un meilleur partage de la parentalité. Le gouvernement annonce aujourd'hui la création d'un congé de naissance de 6 mois, mais sans précision de son contour. Nous craignons que ce soient les femmes qui paient le coût de cette mesure, contraintes de renoncer à leur emploi faute de mode d'accueil de jeunes enfants en nombre suffisant. Pour rappel, il manque au minimum 200 000 modes de garde. Au-delà de ce nouveau congé de naissance, nous revendiquons que le congé parental soit maintenu jusqu'aux 3 ans de l'enfant et qu'il soit mieux rémunéré.
- Nous demandons un investissement massif dans les services publics pour garantir le droit à une place d'accueil pour chaque enfant mais aussi pour répondre aux problèmes liés à la perte d'autonomie des personnes âgées. A défaut, ce sont les femmes qui majoritairement pallient les manques de solutions, au détriment de leur vie professionnelle.
- Alors que les chiffres de violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail demeurent élevés, le gouvernement s'est contenté d'appliquer à droit constant la convention 190 de l'OIT que la France a ratifiée, sans tenir compte de la recommandation n°206 qui y est associée. Nos organisations rappellent leur demande que la France aille au bout de ses engagements et que des concertations soient rapidement ouvertes pour intégrer de nouveaux dispositifs dans la loi.

Ensemble mobilisons-nous le 8 mars pour faire avancer cet enjeu majeur de justice sociale « l'égalité entre les femmes et les hommes » dans la vie et au travail.

